

**Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis No 03/2011  
concernant le projet de Plan partiel d'affectation  
« Ferme pédagogique du Pré-de-la-Chèvre d'En Bas », le règlement et les annexes**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis 03/2011 s'est réunie le mercredi 12 janvier 2011 à 20h30 dans la salle de la Municipalité.

La composition était la suivante :

Président	M. Alain Leresche
Membres	M. Jean-Marc Favez, rapporteur
	Mme Antoinette Keusen-Ducraux
	M. Gérard Leyvraz
	M. Martin Bornand
	Mme Marie-Claude Liechti, absente
	Mme Monique Niederoest, absente

La commission a été reçue par M. Jean De Gautard, syndic, M. Krümel, technicien communal, M. Cottier, architecte et M. Lion membre de la fondation.  
Nous remercions ces personnes des explications fournies et des réponses complètes données à toutes les questions des membres de la commission.

### **Objet du préavis**

Le préavis municipal No 03/2011 a pour objet l'adoption du plan partiel d'affectation « Ferme pédagogique du Pré-de-la-Chèvre d'En Bas » son règlement et ses annexes ainsi que l'adoption des propositions de réponses aux observations.

### **Etude du préavis**

En préambule, M. Jean De Gautard et M. Cottier présentent le projet détaillé à la commission. Cette présentation suscite les remarques et questions suivantes :

Lors de la mise à l'enquête, il n'y a pas eu d'opposition.

Le département de la formation et de la jeunesse a donné son aval quant à l'intérêt pédagogique du site.

Il est important de savoir que si le projet ne devait pas fonctionner, le plan partiel d'affectation deviendrait caduc.

La fondation est autofinancée, la commune n'intervient pas financièrement sur ce projet.

Il y a déjà actuellement un grand intérêt de la part de différents établissements scolaires pour des visites du site.

Le financement du site sera assuré par les visites des écoles et autres associations.

Les propositions de réponses ne suscitent aucune remarque particulière.

Sachant que cela n'est pas de son ressort et que cela n'est pas l'objet de ce préavis, la commission s'inquiète malgré tout de la pérennité financière du projet. La plaquette et le budget provisionnel de la fondation, datant de 2007, ont été mis à disposition de la commission entre les 18 et 21 janvier 2011.

### **Conclusions**

En conclusion la commission propose au Conseil communal, à l'unanimité des membres moins deux abstentions, d'accepter les conclusions du préavis 03/2011 à savoir :

- Adopter les propositions de réponses aux observations.
- Adopter le plan partiel d'affectation « Ferme pédagogique du Pré-de-la-Chèvre d'En Bas » son règlement, ses amendements et la délimitation de l'aire forestière tels qu'ils figurent dans les annexes du préavis.

St-Légier, le 26 janvier 2011

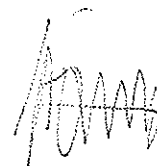
Pour la commission :

Le Président

A stylized signature in black ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the center, and a smaller vertical stroke to the right.

Alain Leresche

Le rapporteur

A signature in black ink, featuring a large, bold initial 'J' followed by several smaller, connected letters.

Jean-Marc Favez